

Ville de TREGUEUX

Commission communale d'accessibilité

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2009

L'article 46 de la loi du 11 février 2005 et l'article L 2143-3 du Code général des Collectivités Territoriales précisent notamment que :

« Dans les communes **de 5 000 habitants et plus**, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

« Cette commission **dresse le constat de l'état d'accessibilité** du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit **un rapport annuel présenté en conseil municipal** et fait **toutes propositions utiles** de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Conformément à cette obligation, la CCA de TREGUEUX présente son rapport d'activités 2009.

1-Synthèse des travaux de la commission:

- **Réunion du 1^{er} avril 2009**

Rencontre avec les sourds et malentendants, leurs différentes problématiques, leurs attentes et leurs besoins. A cette réunion, s'est joint un interprète du langage des signes afin de permettre aux différentes personnes de suivre les débats.

- **Réunion du 22 mai 2009**

Visite de la ville Junguenay et de ses abords (déplacements à partir de la mairie) La voirie, la bibliothèque et la médiathèque. Travaux à prévoir sur portes d'entrées, sanitaires, signalisation. Un point dur à traiter rue des tilleuls.

- **Réunion du 5 novembre 2009**

Mise au point du plan communal d'accessibilité. Définition des grandes lignes et des grands principes retenus par la commission.

- **Réunion du 18 novembre 2009**

Présentation et finalisation du plan communal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (commerçants et associations invités, une seule association présente)

- **Conseil municipal du 07 octobre 2010**

Conseil municipal autorisant la commission à réaliser le plan de mise en accessibilité

- **Conseil municipal du 16 décembre 2010**

Présentation du plan au conseil municipal et approbation à l'unanimité

2-Ligne budgétaire associée :

Afin de valoriser le travail de la Commission en identifiant le coût engendré par les aménagements qu'elle propose et dont la réalisation sera validée par les élus, une ligne

budgétaire lui a été associée : cette disposition a été mise en œuvre dans le cadre du budget communal 2009.

Pour l'année 2009, la somme de 25 000€ a été consacrée aux réalisations, principalement dans le centre ville avec notamment, la réalisation d'un enduit superficiel sur les cheminements du parc de la Micauderie au niveau de la maison de retraite.

3-Audit dans les E.R.P

Conformément à la loi, un diagnostic accessibilité aux personnes en situation de handicap a été réalisé à BLEU PLURIEL, établissement recevant du public de seconde catégorie. Un programme d'aménagement va être réalisé à compter de 2010. Divers points sont soulevés (accueil, portes difficiles à ouvrir, bruit...)

4-Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Conformément à la loi 2005-102 du 11 février 2005, la ville de TREGUEUX a réalisé, approuvé et mis en application son Plan Communal d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics. Ce plan a été transmis aux différentes instances comme le prévoit la loi et sera présenté, dans le cadre d'une commission intercommunale d'accessibilité en mai 2010 aux autres communes de l'agglomération.

5-Projets 2010

Dans le cadre du budget 2010 et conformément au plan d'accessibilité, 25 000€ sont prévus en aménagements de voirie, 3 000 € pour la mise en place d'une boucle audio à la mairie (accueil, salle du conseil et salle des commissions), ainsi que des budgets pour la réalisation des audits accessibilité des de ERP ^{3ème} et ^{4ème} catégorie de la commune.

En conclusion :

La CCA a souhaité respecter ses engagements et les obligations de la loi, en mettant en œuvre, avant la fin de l'année 2009, son **Plan Communal d'Accessibilité de la voirie et des espaces publics** et l'audit des E.R.P de seconde catégorie.

L'année 2010 verra la mise en place d'un groupe de réflexion dont le travail portera sur la définition d'un projet à destination des sourds et des mal-entendants, un travail sur la voirie et sur les bâtiments tel que défini dans le plan.